

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2008**

**COMPTE-RENDU DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR**

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**M. CORDONNIER est désigné.**

**Adopté à l'unanimité.**

**ACQUISITION DU SITE INDUSTRIEL CAILLAU**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY), décide :**

- **d'accepter les termes de l'accord dans tous ses attendus,**
- **l'acquisition de l'ensemble des parcelles citées ci-dessus pour la somme de 740 000 euros et le versement d'un complément de prix de 146 000 euros en 2009 aux conditions énoncées,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord ainsi que l'acte notarié.**

**SITE ROMO 1 – TRAVAUX DE DESAMIANTAGE ET DE DECONSTRUCTION :  
APPROBATION DU D.C.E. – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

L'opération de démolition des bâtiments industriels, à l'exclusion de ceux figurant à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, s'élève à 1 800 000 euros T.T.C. Il est proposé d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises, de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

**Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY – M. RETSIN)**

### **CONTENTIEUX CONTRE LE PLAN LOCAL D'URBANISME : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Les auteurs d'un premier recours contre le permis de construire de l'aire d'accueil des gens du voyage viennent d'élever un nouveau contentieux contre certaines dispositions du Plan Local d'Urbanisme. Il est demandé au Conseil Municipal de mandater le même avocat pour défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal Administratif.

**Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**

### **TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2008 : APPROBATION DE L'A.P.D. ET DU D.C.E. – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le programme 2008 concerne les rues des Gentilles, des Gentils, du Cormier et la rue Marchetti pour une inscription budgétaire de 1 212 700 euros. Il est proposé d'adopter l'Avant Projet Détaillé et le Dossier de Consultation des Entreprises, de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

**Adopté à l'unanimité.**

### **TRAVAUX DE VOIRIE – PROGRAMME 2007 : AVENANT N° 1**

Le Conseil Général ne pouvait réaliser la couche de roulement de la deuxième partie de l'avenue de Salbris qu'en 2008. Il a été convenu que la Ville exécute également les travaux pour le compte du Conseil Général et se fasse rembourser. La dépense de 70 779,28 euros T.T.C. fait l'objet d'un avenant au marché de voirie 2007. Au total, ce sera donc 151 130 euros H.T. qui seront reversés à la Ville pour les deux tranches.

**Voté à la majorité (1 contre : M. RETSIN)**

### **AFFERMAGE DU SERVICE ASSAINISSEMENT : AVENANT N° 2 AU CAHIER DES CHARGES ET ANNEXE N° 1 AU REGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Pour améliorer durablement le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration, la Commune demande désormais à Véolia de contrôler la nature des rejets non domestiques. Un avenant n° 2 au cahier des charges mandate Véolia Eau-Compagnie Générale des Eaux pour intervenir à l'occasion des nouvelles demandes de raccordement et des mutations et fixe le tarif des interventions.

**Adopté à l'unanimité.**

### **ACQUISITION D'UN GARAGE RUE DE LA BERNACHERIE**

Le propriétaire d'un garage de 20 m<sup>2</sup>, cadastré section BH n° 357, rue de la Bernacherie, a accepté de le céder à la Ville pour la somme de 4 000 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **POLITIQUES EDUCATIVES TERRITORIALES : ANNEE 2008**

La Municipalité sollicite le financement par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des animations suivantes : 1 500 euros pour faciliter des échanges avec les familles dont les jeunes fréquentent les structures de quartier, 3 000 euros pour permettre à des jeunes filles l'accès aux loisirs et sortir de leur isolement, 1 000 euros pour sensibiliser les jeunes à la sécurité routière, 5 000 euros pour organiser des randonnées et sortir des jeunes du contexte de la vie quotidienne, 2 000 euros pour développer le sens de l'expression dans un contexte culturel, social et artistique, 1 500 euros pour permettre la pratique musicale.

Par ailleurs, le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et le Centre National pour le Développement du Sport proposent de financer la finition de l'Agorespace de Saint-Marc (7 000 + 3 500 euros), la rénovation d'un terrain de basket et de football aux Favignolles Sud (9 000 euros + 3 500 euros), et la remise en état des deux roues trouvés et remis par la Police (3 000 euros).

**Adopté à l'unanimité.**

### **ESPACE AUTOMOBILES MATRA ET MUSEE DE SOLOGNE : CONVENTION POUR LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES**

Une convention cadre définit les conditions des prêts par les tiers lors des expositions temporaires réalisées par les musées.

**Adopté à l'unanimité.**

### **DESIGNATION DE REPRESENTANTS :**

#### **AUPRES DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE SURVEILLANCE DU CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS DE VILLEHERVIERS :**

Monsieur le Préfet demande la désignation d'un titulaire et d'un suppléant auprès de la Commission Locale d'Information et de Surveillance du Centre de Stockage de Déchets de Villeherviers.

**Adopté à l'unanimité : M. LEFEBVRE en tant que titulaire et M. GUENIN en tant que suppléant.**

**AUPRES DU S.I.D.E.L.C. :**

**Adopté à l'unanimité : M. LORGEUX en tant que titulaire et M. DEROUBAIS en tant que suppléant.**

**PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Tableau des effectifs : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**

**Mandat spécial aux élus: Adopté à l'unanimité.**

**Fixation de la composition du Comité Technique Paritaire : Adopté à l'unanimité et décide de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel devant constituer le Comité Technique Paritaire.**

**Mises à disposition : Adopté à l'unanimité des votants (M. NAUDION ne participe pas au vote).**